

BTSA AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Le BTS Aménagements Paysagers vous apportera des bases solides pour réaliser une analyse de site, élaborer des projets d'aménagements, effectuer des choix techniques et économiques et organiser la réalisation de travaux.

Que vous souhaitiez vous approprier des techniques végétales et de construction paysagère, intégrer l'écologie et le développement durable, appréhender le fonctionnement des collectivités territoriales, développer votre sens artistique et comprendre les problématiques sociales, culturelles et historiques, ce BTS s'adresse à vous !



ORGANISATION

- Formation sur 2 ans :
- 20 semaines en centre/an soit 700 heures/an
- 27 semaines en entreprise/an soit 945 heures/an en entreprise minimum + 5 semaines de congés payés
- Possibilité d'aménager des parcours individualisés

DIPLÔME

L'examen est constitué :

- de contrôle en cours de formation (CCF)
- d'épreuves terminales de fin de formation, écrites ou orales

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir 16 ans OU - de 30 ans
- Être titulaire d'un niveau 4 (bac) minimum
- Signer un contrat d'apprentissage
- Dossier d'admission du CFA ou Parcoursup
- Motivation et autonomie pour ce type d'emploi
- Possibilité de suivre la formation en attendant de trouver un employeur (3 mois). Aide à la recherche de contrat d'apprentissage
- Modalités d'accueil et d'accompagnement spécifiques pour les personnes RQTH
- Entrées tout au long de l'année sous réserve de places disponibles

INFOS PRATIQUES

Retrouvez ici toutes les infos apprentissage : statistiques, rémunérations, aides...

**Formation gratuite
et rémunérée**

www.agrocampus64.fr



Apprentissage

ENSEIGNEMENTS

- C1. S'exprimer, communiquer et comprendre le monde
- C2. Communiquer dans une langue étrangère
- C3. Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser
- C4. Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données
- C5. Prendre en compte les attentes des commanditaires et des usagers ainsi que les caractéristiques du site en vue des décisions d'aménagement.
- C6. Assurer la mise en oeuvre des techniques appropriées à la situation d'aménagement en respectant la sécurité et l'environnement
- C7. Assurer la planification et la conduite des chantiers d'aménagements paysagers en sécurité et dans le respect des objectifs d'une gestion optimale
- C8. Assurer la gestion économique des chantiers
- C9. Participer au processus d'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager
- C10. Mobiliser les acquis attendus de Technicien Supérieur en Aménagement Paysager pour faire face à une situation professionnelle

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en face à face
- Formation en situation professionnelle

Contacts :

- Secrétariat pédagogique : oloron.cfa.pyrenees-atlantiques@educagri.fr

CFAA 64 - SITE D'OLORON

COUT DE LA FORMATION

- La formation est gratuite pour l'apprenti-e (hors frais annexes hébergement, restauration, transport...), les coûts pédagogiques sont entièrement pris en charge par l'employeur (ou son financeur).
- Autres cas : nous contacter

POURSUITE D'ÉTUDES

- Licence professionnelle
- Certificat de Spécialisation
- Écoles supérieures (architecte ou ingénieur paysagiste)

ENTREPRISES D'ACCUEIL

- Associations
- Collectivités territoriales
- Entreprises assurant des travaux paysagers de création ou de conception

DÉBOUCHÉS / MÉTIERS

- Responsable de chantiers
- Technicien Supérieur en bureau d'études
- Responsable d'aménagements paysagers au sein de collectivités
- Chef d'entreprise en paysage

Agro 64
Campus

Route du Gave d'Aspe – 64400 OLORON-STE-MARIE
05 59 39 91 89 - www.agrocampus64.fr